

## **CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

### **Spécialité AFFAIRES IMMOBILIERES**

Statut de sous-officier du corps de soutien technique et administratif dans la spécialité « Affaires immobilières ».

La plupart des personnels sont logés dans les casernes de la Gendarmerie. Les maîtres d'ouvrage/gestionnaires immobiliers sont donc en charge d'un parc considérable, composé de plus de 76 000 logements et plus de 11 millions de mètres carrés.

#### **LA VIE DES GESTIONNAIRES IMMOBILIERS**

Le métier de gestionnaire immobilier s'exerce à plusieurs échelons : départemental, régional ou national. Il regroupe tous les aspects inhérents à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion immobilière :

- définition, animation et coordination de la politique immobilière ;
- détermination des besoins, suivi des chantiers ;
- rédaction de spécifications fonctionnelles et commandes publiques ;
- assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- réalisation de prises de bail, d'états des lieux et gestion des contentieux ;
- plans d'entretien et de maintenance.

Ils et elles peuvent également être amenés à se déplacer dans des situations d'urgence, comme en 2017 suite au passage de l'ouragan Irma dans les Antilles.

#### **PRÉREQUIS**

Ce métier est accessible par le biais de deux sélections, en fonction de votre niveau d'études :

- **À partir du bac** : vous devrez passer la [sélection CSTAGN](#), spécialité Affaires Immobilières (AI), pour devenir sous-officier du Corps de Soutien Technique et Administratif. Vous serez ensuite formé au métier de gendarme, puis dans la spécialité que vous aurez choisie.
- **Bac + 5** : vous pourrez passer le concours [Officier du Corps Technique et Administratif \(OCTA\)](#). Vous serez ensuite formé au métier de gendarme et affecté en fonction de vos souhaits.

Vous possédez un Bac +5 dans les métiers de l'immobilier ? En passant le [concours OCTA Titres](#), la formation en école sera plus courte !

#### **COMMENT METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ ?**

Le programme et les connaissances spécifiques à chaque spécialité sont détaillés en Annexe I de l'[arrêté](#) relatif à la sélection des sous-officiers du Corps de Soutien Technique et Administratif.

Retrouvez les [annales Corps de Soutien Technique et Administratif](#) des sélections précédentes en suivant le lien.

Soignez également votre orthographe, et préparez bien votre entretien avec le jury en tentant de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi êtes-vous là ?
- Quels sont vos projets, vos envies ?
- Quels sont vos atouts ?

Les besoins de la gendarmerie peuvent vous amener à accompagner les gendarmes de terrain. Ne négligez pas le sport !

## ÉVOLUTIONS

Les postes se situent en métropole et Outre-mer. Tout au long de votre carrière, vous évoluerez en fonction de vos souhaits et des besoins de la gendarmerie.

Si vous êtes sous-officier du Corps de Soutien Technique et Administratif (CSTAGN), vous pourrez passer les concours [Officier du Corps Technique et Administratif \(OCTA\)](#) en interne ([concours Semi-Direct](#) ou [concours Rang](#)) pour accéder à des postes à responsabilité.

## AVANTAGES

En rejoignant le Corps de Soutien Technique et Administratif, vous bénéficiez des avantages liés à ceux du statut militaire :

- formation en école de gendarmerie rémunérée 1 560 € nets/mois, en internat ;
- rémunération en sortie d'école : 1 870 € nets/ mois ;
- aide au logement et à la restauration ;
- accompagnement à la recherche de logement ;
- 75 % de réduction sur le tarif SNCF ;
- pass Navigo (Île-de-France) pris en charge par la gendarmerie
- 9 semaines de congés par an.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Pour rejoindre le Corps de Soutien Technique et Administratif, vous devrez passer la [sélection CSTAGN](#) ; elle a lieu deux fois par an, au mois de février et de septembre. Vous devrez remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- avoir effectué la JAPD ou la JDC ;
- avoir 17 ans au moins et 35 ans maximum au 1er janvier de l'année de sélection ([dérogation d'âge](#)) ;
- être titulaire du baccalauréat (ou diplôme équivalent) ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour les gendarmes-adjoints volontaires, réservistes de gendarmerie, policiers adjoints ou militaires d'une autre force armée mais vous devrez simplement justifier d'un certain temps de service.

## **RECRUTEMENT ET ÉPREUVES**

La sélection CSTAGN a lieu deux fois par an et comporte 2 phases :

- la première phase est constituée d'une épreuve écrite de mise en situation professionnelle adaptée à la spécialité que vous aurez choisie ;
- la seconde phase est constituée d'un entretien de connaissances devant un jury et d'une épreuve de sport. Vous passerez également des tests psychométriques et un entretien avec un psychologue du travail.

## **LA FORMATION**

Si vous réussissez les épreuves et que vous êtes physiquement apte, vous deviendrez élève CSTAGN en école de gendarmerie, pour une formation commune de trois mois. Vous y apprendrez les bases de la culture militaire (manement des armes, logistique et suivi de l'activité des forces opérationnelles).

Une formation à la spécialité choisie suivra cette formation. Sa durée varie de 9 à 22 semaines.

## **L'AFFECTATION**

À votre sortie d'école, vous serez affecté en fonction de vos résultats et des souhaits que vous aurez émis.

### **— INFOS RECRUTEMENT ---**

Si vous souhaitez rencontrer un gendarme recruteur, n'hésitez pas à venir au **Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie d'AMIENS**, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**CIR AMIENS**

**1 rue Caumartin**

**80000 AMIENS**

**Tél. : 03 22 72 12 22**

**Email : [cir.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cir.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**

**Facebook [Cir Amiens](#)**